

# A propos des agrumes et des fruits tropicaux en Espagne.

Françoise FAJAC\*

## L'AGRICULTURE ESPAGNOLE

La superficie agricole totale de l'Espagne couvre environ 55 p. 100 du territoire national et l'agriculture occupe près de 20 p. 100 de la population active du pays.

Les exportations agricoles, qui représentent approximativement 23 p. 100 des exportations totales, jouent un rôle prépondérant dans la balance commerciale.

C'est dire l'importance que revêt l'agriculture pour ce pays, tant au niveau interne que sur le plan du commerce extérieur.

## POPULATION ET NIVEAU DE VIE

Actuellement de l'ordre de 35 millions d'habitants, la population s'accroît régulièrement de plus de 1 p. 100 par an.

Le niveau de vie moyen a progressé très vite dans la dernière décennie, et, selon les prévisions du plan, il devrait continuer d'augmenter à un rythme rapide, entraînant une progression des consommations individuelles.

Toutefois, on assiste depuis quelques années à une forte poussée de l'inflation et du chômage.

## LES AGRUMES DANS LE CONTEXTE AGRICOLE DE L'ESPAGNE

### 1. Les fruits frais.

Les agrumes représentent environ 40 p. 100 de la production totale fruitière de l'Espagne, qui est le troisième producteur d'agrumes dans le monde.

#### *Zones de production et variétés produites.*

Le verger agrumicole est situé à 99 p. 100 sur la côte

méditerranéenne. Les zones productrices sont, par ordre décroissant d'importance :

- le Levant, 83 p. 100 du total
- l'Andalousie occidentale, 9 p. 100
- l'Andalousie orientale, 5 p. 100
- le nord-est, 2 p. 100.

Dans ces zones, les différentes variétés se répartissent de la manière suivante :

#### ORANGES.

Elles sont produites à 80 p. 100 dans le Levant :

- Navels : Navelina Valence 60 p. 100, Seville 15 p. 100
- Thomson Valence, 60 p. 100
- Washington navel Valence, 60 p. 100
- Navel late Valence, 35 p. 100, Castellón 40 p. 100
- Blanches sélectionnées :
  - Salustiana Valence 50 p. 100, Castellón 20 p. 100, Alicante 15 p. 100
  - Cadenera Valence 30 p. 100, Séville 25 p. 100, Cordoue 20 p. 100
  - Castellana Almeria 80 p. 100.
- Blanches communes : Levant 4 p. 100, Grenade 20 p. 100
- Sanguines :
  - Común Valence 50 p. 100, Murcie 25 p. 100
  - Navel sangre Valence 50 p. 100, Castellón 45 p. 100
- Tardives :
  - Verna Valence 40 p. 100, Alicante 20 p. 100, Murcie 15 p. 100
  - Valencia late Valence 55 p. 100, Castellón 15 p. 100
- Oranges amères : Séville 70 p. 100, Tarragone 25 p. 100

## MANDARINES.

Elles sont récoltées dans le Levant également :

- Satsumas :  
Valence 70 p. 100, Castellón 20 p. 100
- Clémentines :  
Valence 40 p. 100, Castellón 40 p. 100
- Autres mandarines :  
Valence 55 p. 100, Castellón 30 p. 100

## CITRONS.

78 p. 100 de la production de citrons sont localisés dans le Levant (Murcie et Alicante), les 22 p. 100 restants sont récoltés dans la région de Malaga. Trois variétés sont cultivées, dont deux principales : Primofiori (mi-février - fin janvier), Verna (février-juin) ; la troisième variété, Verdelli, étant de moindre importance (juin-septembre).

## POMELOS.

Les surfaces plantées, pour 90 p. 100, sont situées dans le Levant dont 66 p. 100 à Alicante. Les conditions climatiques des régions productrices ne permettent pas au pomélo espagnol d'avoir une qualité concurrentielle par rapport à Israël ou aux États-Unis.

*Volumes récoltés.*

La production d'agrumes est, en général, recensée par campagne. Pour les trois dernières campagnes, les volumes récoltés ont été estimés comme suit :

(en 000 tonnes)	1976-77	1977-78	1978-79
oranges	1.755	1.738	1.464
mandarines	662	794	773
citrons	196	313	225
pomélos	7	7	7
total :	2.620	2.852	2.469

(sources : 1976-1977 et 77-78, Clam,  
1978-79 : organisme professionnel)

Avec une progression enregistrée en 1977-78, avec surtout une récolte record de citrons, il apparaît en 1978-79 une chute de la production agrumicole de près de 6 p. 100, qui aurait été causée principalement par une longue période de sécheresse en automne, empêchant la croissance normale des fruits.

Pour 1978-79, la répartition variétale de la production est donnée ci-dessous (en 000 tonnes) :

Navelines	216
Navels	705
Navelate	33
Salustiana	100
Sanguines	80
Verna	78
Valencia late	140
divers blondes	112
Total oranges	1.464

Satsumas	430
Clémentines	315
Montréal	5
Wilking	8
autres	15
Total mandarines	773
Citrons	225
Pomélos	7

Par rapport à la campagne précédente, les diminutions les plus fortes auraient été enregistrées :

- en citrons
- en oranges pour les Navelines, Navels, Verna et Salustiana
- en mandarines pour les Satsumas et Montréal.

La plus grande partie de la production d'agrumes est exportée (de 55 à 65 p. 100 selon les années), la consommation intérieure oscille entre 28 et 32 p. 100 et l'industrie absorbe de 7 à 11 p. 100 du tonnage.

En 1977-78, la consommation intérieure aurait été de l'ordre de 760.000 tonnes. Un effort de publicité a été fait sur les marques pour combattre la tendance à consommer des oranges de rebut. Les producteurs obtiennent quelquefois un meilleur prix sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

Nous n'avons pas de données précises sur les coûts de production des agrumes d'Espagne, mais nous savons néanmoins que depuis 1973, ils ont constamment augmenté.

Le Ministère de l'Agriculture a publié les prix moyens mensuels perçus par les producteurs d'agrumes pour les années 1976, 1977 et la période janvier-juillet 1978. Nous les donnons ci-après. Il faut noter toutefois que dans ces prix n'apparaissent pas les différences qui peuvent exister d'une région productrice à l'autre, non plus que, pour un même fruit, les variations relatives aux qualités proposées. En outre, la distinction entre les fruits destinés à la vente en frais et ceux allant à la transformation n'est pas faite.

*Exportations.*

Le Levant est la principale zone exportatrice. Sont exportés principalement :

- des oranges (Navels, Navelines, Sanguines, Salustiana)
- des Satsumas
- des clémentines
- des citrons.

Les exportations d'agrumes s'étendent sur toute l'année, le maximum est enregistré entre les mois de novembre et mars avec une pointe en décembre-janvier.

Le premier client de l'Espagne est la CEE. En 1977, les pays de la Communauté ont absorbé :

- 90,5 p. 100 de ses exportations d'oranges
- 91 p. 100 de ses exportations de mandarines
- 86,5 p. 100 de ses exportations de citrons
- 96 p. 100 de ses exportations de pomélos.

TABLEAU 1 - Prix moyen perçu par les producteurs d'agrumes (en pesetas/kg)

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	moyenne annuelle
oranges	1976	6,21	7,12	8,97	11,43	12,51	7,53		7,53	7,00	6,75	8,22	6,44	7,99
	1977	7,36	7,34	8,42	12,76	12,73	13,65		12,00	12,29	9,71	9,53	9,28	9,22
	1978	9,94	10,30	11,39	14,42	11,74	12,44							
mandarines	1976	11,41	12,13	13,87					16,00	14,40	11,00	11,89	12,34	11,94
	1977	9,67	12,03	15,00						16,10	15,05	14,09	13,99	13,83
	1978	14,24	17,33											
citrons	1976	10,50	10,13	10,50	10,49	9,08	12,14	12,40	10,00	13,00	11,40	14,00	12,50	10,90
	1977	12,85	13,82	10,81	15,84	20,22	21,26	20,87	18,19	18,00	16,09	14,28	10,06	15,87
	1978	9,29	10,57	11,87	15,01	15,26	16,15	16,99						

Le tableau 2 regroupe, par pays destinataires, les exportations d'oranges, mandarines, citrons et pomélos d'Espagne pour les années 1975 à 1977.

Sur ces cinq années, le fort tonnage d'agrumes exporté en 1973 - 1.798.462 tonnes - n'a jamais été dépassé. Et si l'on a pensé en 1976, que la tendance régressive des années 1974 et 1975 était enrayée, l'année 1977 a détruit ces perspectives optimistes puisqu'une diminution de près de 4 p. 100 a été constatée sur l'ensemble du tonnage.

Les volumes d'oranges exportés ont régulièrement décliné depuis 1973 pour atteindre seulement 922.551 tonnes en 1977. Cette diminution - de 25,2 p. 100 par rapport à 1976 - est le fait de presque tous les pays récepteurs.

En revanche, les expéditions de mandarines ont été en progression de 34 p. 100 sur 1973 ; toutefois, un pallier semble avoir été atteint en 1976.

Les «petits fruits» ont depuis déjà un certain temps obtenu la faveur des consommateurs. Il est possible que cet engouement ait provoqué une nouvelle orientation de la politique des exportateurs ; lesquels auraient misé sur ces variétés au détriment des oranges, ce qui expliquerait la régression enregistrée à leur propos.

Dans ce groupe, la répartition par variété est la suivante :

- clémentines 40 p. 100 environ du total
- Satsumas 50 p. 100 environ du total
- les 10 p. 100 restants reviennent aux Monréals et aux Wilkings.

Les expéditions de citrons de 1977 sont comparables à celles des années 1973 et 1976. Mais il faut souligner que le citron espagnol a, depuis plusieurs années, conquis la première place sur les marchés de la CEE, ce qui fut fait au détriment du citron d'Italie.

En 1970, l'Italie fournissait près de 132.000 tonnes à la CEE et l'Espagne, seulement 77.000 tonnes. En 1977, la situation est inversée : l'Italie n'expédiait que 82.000 tonnes tandis que l'Espagne fournissait plus de 136.000 tonnes. La régression italienne s'explique par des problèmes survenus au niveau de la culture (Mal secco), mais la dynamique des

exportateurs espagnols n'y est certainement pas étrangère non plus.

Pour le pomélo, il y a un accroissement constant depuis 1973, mais pour des tonnages très peu importants.

Nous ne sommes pas encore en possession des données de l'année 1978.

Toutefois, les problèmes posés au niveau de la récolte (sécheresse) auxquels sont venus s'ajouter des troubles sociaux et une moindre demande des pays importateurs en fin d'année tendraient à laisser prévoir que 1978 n'aura pas été très favorable à l'expansion des exportations espagnoles d'agrumes.

#### *Structure de la production et du commerce des agrumes frais.*

En Espagne, ce qui est vrai pour l'agriculture en général l'est également dans le cas des agrumes, à savoir que les exploitations sont dans l'ensemble de petite taille (2 à 5 ha). Il existe toutefois dans le sud-ouest du pays de grands vergers, mais leur implantation est assez récente.

Cependant, les agrumes, de par leur valeur commerciale, ont une priorité sur les autres espèces et bénéficient des meilleures terres. De plus, les vergers d'agrumes sont conduits par des arboriculteurs expérimentés.

Au niveau de la production, la structure s'ordonne de la manière suivante :

- agriculteurs indépendants,
- agriculteurs regroupés,
- coopératives : au nombre de 150 pour les fruits et légumes en 1977 ; 50 seulement auraient à cette époque correctement fonctionné. Ces coopératives ont pour habitude de commercialiser les excédents, ils s'ensuit évidemment une image de marque défavorable.
- groupement A.P.A. (Agrupaciones de Productores Agrarios). Ces groupements présenteraient un certain avenir.
- sociétés agricoles.

TABLEAU 2 - Exportation d'agrumes frais d'Espagne de 1973 à 1977 (en tonnes)

	1973	1974	1975	1976	1977
<b>Total</b>	<b>1.798.462</b>	<b>1.650.693</b>	<b>1.601.901</b>	<b>1.690.184</b>	<b>1.626.613</b>
<b>Oranges</b>	<b>1.233.203</b>	<b>1.047.309</b>	<b>1.033.425</b>	<b>984.285</b>	<b>922.551</b>
dont :					
Allemagne fédérale	458.689	330.524	319.219	282.926	275.619
Danemark	7.683	9.592	7.203	7.375	6.911
France	384.665	343.599	346.404	352.973	318.049
Irlande	921	788	740	689	736
Pays-Bas	101.164	99.322	102.699	104.845	100.456
Royaume-Uni	92.173	79.906	75.022	77.162	56.571
UEBL	85.054	85.287	78.111	83.210	77.025
Autriche	5.845	4.199	3.917	2.857	3.769
Finlande	2.583	2.583	1.022	2.366	1.208
Norvège	8.335	6.928	7.233	7.123	5.673
Suède	19.774	8.002	12.450	9.399	9.139
Suisse	13.752	16.102	5.980	5.381	6.094
Allemagne démocratique	30.316	36.976	16.234	13.911	14.227
Hongrie	2.283	3.595	1.328	2.575	3.426
Pologne	18.689	12.063	24.234	9.609	14.854
Tchécoslovaquie	5.230	5.534	12.167	4.763	11.568
<b>Mandarines</b>	<b>403.641</b>	<b>462.098</b>	<b>476.206</b>	<b>542.174</b>	<b>542.400</b>
dont :					
Allemagne fédérale	175.701	187.732	181.202	201.664	197.041
Danemark			6.904	8.457	8.413
France	83.086	108.414	128.028	144.351	149.105
Irlande			46	19	58
Pays-Bas	26.080	36.061	39.368	43.770	44.434
Royaume-Uni	42.852	45.953	44.474	53.968	50.264
UEBL			24.566	43.770	44.434
Finlande			5.428	6.015	8.833
Norvège			4.167	3.340	3.698
Suède	12.202	13.128	11.704	16.102	16.082
Suisse	13.293	15.486	13.931	14.623	17.698
Allemagne démocratique			11.160	12.222	8.761
Tchécoslovaquie			3.204	5.464	5.009
<b>Citrons</b>	<b>160.429</b>	<b>138.984</b>	<b>89.979</b>	<b>161.208</b>	<b>157.841</b>
dont :					
Allemagne fédérale	49.515	39.624	16.825	34.778	43.050
Danemark	883		259	266	321
France	60.595	62.241	61.420	87.454	82.254
Pays-Bas	2.330	685	144	861	387
Royaume-Uni	6.589	6.065	1.859	4.550	6.509
UEBL	5.348	4.771	2.123	5.029	4.075
Suède	178	1.975	237	2.163	87
Suisse	3.575	69	598	115	3.243
Allemagne démocratique	5.915	6.133	2.801	10.498	8.581
Hongrie				6.709	2.724
Pologne	11.709	9.608	3.149	6.365	2.018
Tchécoslovaquie	7.362		313	1.717	1.660
<b>Pomelos</b>	<b>1.189</b>	<b>2.303</b>	<b>2.291</b>	<b>2.517</b>	<b>3.821</b>
dont :					
France	621	1.647	1.638	2.099	3.068
Allemagne	338	410	404	269	350
Royaume-Uni	42	55	54	64	191
Pays-Bas		58	59	11	65
Suisse	128	118	117	63	42

Sources : statistiques douanières espagnoles.

Sur le marché intérieur, il existe :

- des grossistes en production possesseurs de stations de conditionnement et d'installations frigorifiques ; ils achètent au producteur, stockent et conditionnent.
- des grossistes expéditeurs qui achètent sur les marchés, conditionnent et expédient.

Dans les marchés centraux - proches de grands centres urbains - gravitent des mandataires, des producteurs indépendants, des groupements de détaillants. Hors de ces marchés sont les commerçants indépendants, les chaînes dites «chaînes volontaires», le commerce succursaliste.

Mentionnons la création, en 1971, du «RED MERCORSA» qui est un réseau de marchés de production ayant pour mission d'instaurer un contact entre l'offre et la demande et de contribuer à la transparence du marché en tenant chacun informé des prix pratiqués sur le territoire national. Le «RED MERCORSA» peut posséder, par endroit, des stations de tri, d'emballage, des installations frigorifiques. Il n'est pas réservé aux seuls agrumes.

A l'exportation, nous trouvons :

- des producteurs-exportateurs,
- des exportateurs indépendants,
- d'importantes sociétés exportatrices ayant des succursales à l'Étranger,
- des coopératives, dont la gestion est difficile.

La liste officielle des exportateurs (plus de 500 tonnes chacun) comprend 480 noms.

Les dix premiers, qui traitent les grandes marques, font 30 à 50 p. 100 du tonnage. Les fruits sont réceptionnés par les organismes de distribution étrangers les plus importants. Les quatre-cents suivants (entre 3.000 et 7.000 tonnes chacun) sont en liaison avec des grossistes des pays acheteurs aux besoins desquels ils s'adaptent exactement avec des ajustements continus. Les soixante-dix restant (entre 500 et 1.000 tonnes chacun) font un travail irrégulier et traitent d'autres produits.

En général, il est d'usage que l'exportateur achète la récolte sur pied et se charge de la cueillette et du conditionnement. Ce qui ne va pas toujours sans problèmes. En effet, les achats sont faits avant que les fruits aient atteint leur stade de pleine croissance, à un taux correspondant à un calibre moyen. Lorsqu'il advient que les fruits restent en-dessous de ce calibre, comme ce fut le cas en 1978, à l'évidence, il s'ensuit une perte pour l'exportateur. Mais la contrepartie (un plus grand nombre de gros calibres) se produit aussi, bien sûr.

Il y a six ans fut créé le «Comité de gestion des exportations d'agrumes» qui comprend quinze maisons d'exportation. Chacun des groupes traite au moins 70.000 tonnes.

Le Comité est composé de représentants des Ministères de l'Agriculture, du Commerce et des Finances, et des organisations professionnelles agricoles. Les fonctionnaires disposent d'un droit de veto.

Des réunions hebdomadaires de coordination ont lieu chaque vendredi. Le Comité traite des questions de propagande à l'Étranger, des suspensions d'exportation de telle variété ou de tel calibre qui se vend mal, ou d'une suspension générale de quelques jours lorsque les conditions climatiques sont défavorables.

Il monte des opérations d'exportations vers des marchés nouveaux, tel le Moyen Orient. Il défend les intérêts des exportateurs en cas de difficultés surgissant dans les circuits de vente (grève des transporteurs par exemple).

Les décisions sont prises à la majorité et entrent en vigueur le lundi suivant la réunion.

Les conditions de la réussite, d'après les exportateurs espagnols, sont :

- une présence continue des produits sur les marchés,
- une adaptation du produit au goût du consommateur.

L'Inspection des produits agricoles assure les contrôles à l'exportation, qui sont effectués sur les véhicules chargés prêts à partir.

Des aides gouvernementales peuvent être consenties, soit sous forme de subventions directes - ou sur le transport - ou à l'exportation, soit sous forme de dégrèvements fiscaux à l'exportation.

#### Les agrumes transformés.

Pour l'industrie espagnole de transformation des fruits et légumes, les agrumes représentent la matière première la plus importante en tonnage.

Comme il est dit plus haut, selon les années, 7 à 12 p. 100 des agrumes sont à la transformation.

En 1977-78, l'industrie aurait absorbé :

198.000 tonnes d'oranges  
103.000 tonnes de mandarines  
45.000 tonnes de citrons  
1.000 tonnes de pomélos

soit un total de 347.000 tonnes, représentant 12 p. 100 de la production totale d'agrumes, ce qui correspond au maximum enregistré depuis plusieurs années.

D'après des estimations remontant au mois de septembre 1978, les tonnages livrés à l'industrie pour la campagne 1978-1979 seraient de :

113.000 tonnes d'oranges  
30.000 tonnes de citrons

Sont utilisés : des citrons  
des pomélos  
des satsumas  
des oranges : amères  
blondes communes  
sanguines  
Verna  
Valencia late



Le Levant et la région de Séville sont les deux zones qui fournissent les plus forts tonnages d'agrumes à la conserve.

A partir des agrumes frais, il est obtenu :

- des jus, simples ou concentrés,
- des conserves,
- des huiles essentielles.

#### *Jus d'agrumes.*

Les jus d'oranges, simples ou concentrés, représentent environ 90 p. 100 de la production et des exportations totales de jus d'agrumes.

Pour les jus d'oranges concentrés, la production est limitée à quelques usines, dont certaines sont en voie d'extension et de modernisation. C'est un produit de bonne qualité, ayant une belle coloration et une forte saveur. Mais son prix, beaucoup plus élevé que le jus brésilien, principal concurrent, l'empêche de supplanter ce dernier sur les marchés extérieurs, bien que la qualité du jus espagnol soit bien supérieure.

Les exportations de jus simples sont un peu freinées en raison de droits de douane très élevés, principalement à l'entrée dans la CEE.

Dans le tableau 3 sont données les exportations espagnoles de jus d'agrumes de 1973 à 1977.

Par rapport à 1976, il y a eu régression de plus de 46 p. 100 pour les exportations de jus simples ; celles de concentrés ont atteint leur plus bas niveau sur les cinq années considérées : 5.480 tonnes. Il faut toutefois mentionner que 1976 avait marqué un record jamais approché jusque là

même avant 1973. De plus, il est vraisemblable que le Brésil a quelque peu concurrencé l'Espagne dans les tonnages livrés à la CEE : les statistiques font ressortir une progression de près de 5 p. 100 des jus d'oranges importés à partir du Brésil.

Comme pour les fruits frais, la CEE est le premier acquéreur des jus d'agrumes espagnols, qu'il s'agisse de jus simple ou de concentré. Ressortent la France et le Royaume Uni pour les jus simples, l'Allemagne fédérale pour le concentré.

Les petites quantités restantes sont expédiées sur l'AELE et les pays de l'Est en majorité. A signaler cependant, dans le cas du concentré de citron, l'annonce en 1976 et en 1977 de livraisons sur certains pays arabes : Libye, Bahrein, Egypte, Oman, Koweït.

L'Espagne fait quelques importations de concentrés de citron et de pomélo, ses principaux fournisseurs étant l'Argentine et le Brésil. En 1976 et 1977, les tonnages reçus étaient les suivants :

	1976			1977		
	Brésil	Argentine	Total	Brésil	Argentine	Total
concentré						
citron	182	180	384		235	238
pomélo	-	120	131		60	60

#### *Conserves d'agrumes.*

La forte poussée, depuis 1972, des tonnages produits et commercialisés de satumas est un phénomène marquant dans le domaine de l'industrie des conserves d'agrumes

**TABLEAU 3 - Exportations espagnoles de jus d'agrumes de 1973 à 1977**

(en tonnes)	1973	1974	1975	1976	1977
<b>Jus simples</b>	<b>10.448</b>	<b>10.448</b>	<b>8.649</b>	<b>21.980</b>	<b>11.840</b>
dont :					
Allemagne fédérale	284	873	667	725	486
France	5.163	5.151	4.139	16.920	7.617
Royaume Uni	2.959	2.934	2.518	2.683	2.481
UEBL	131	66	229	256	40
Irlande	433	331	144	232	140
Suisse	633	295	75	26	12
<b>Jus concentrés</b>	<b>8.797</b>	<b>7.704</b>	<b>8.134</b>	<b>14.091</b>	<b>5.480</b>
dont :					
Allemagne fédérale	4.299	3.194	4.150	3.068	3.259
France			233	6.907	201
Royaume Uni	3.024	2.817	2.294	2.780	870
Pays Bas	56	52	71	93	37
Suède	275	124	691	372	177
Danemark	347	445	300	229	230
UEBL	2	93	219	117	39

Sources statistiques douanières espagnoles.

d'Espagne. Cette industrie serait localisée surtout dans la région de Murcie.

Les exportations de satsumas au sirop représentaient en 1977 près de la moitié des exportations totales de fruits au sirop.

Le détail de ces exportations est donné dans le tableau 4.

On voit que les tonnages sont passés de 36.113 tonnes en 1973 (année où ils avaient déjà triplé par rapport à 1972) à 62.885 tonnes en 1977.

Le Royaume Uni absorbe environ 60 p. 100 des expéditions totales et l'Allemagne fédérale de 25 à 33 p. 100. Les autres États membres de la CEE, les différents pays de l'AELE, la Tchécoslovaquie, les États-Unis, le Canada, l'Australie et l'Afrique du sud se partagent le volume restant.

Les conserves d'oranges, de même que celles de pomélos ne représentent que de faibles quantités qui sont expédiées sur la CEE, les États-Unis et le Japon.

#### *Huiles essentielles d'agrumes.*

Fait surprenant, l'Espagne importe davantage d'huiles essentielles d'agrumes qu'elle n'en exporte, comme il appa-

raît au tableau 5, qui regroupe :

- les essences d'orange douce, d'orange amère, de bergamote, de mandarine et de citron.

Au niveau des exportations, les plus forts tonnages concernent l'huile essentielle d'orange douce, bien qu'en 1977 une régression soit apparue. Viennent ensuite les essences d'orange amère, de citron, de mandarine.

Les pays de la CEE, et en particulier l'Allemagne fédérale, absorbent les volumes les plus importants, sauf en ce qui concerne l'essence de bergamote.

Quant aux importations, à l'exception de l'huile essentielle d'orange amère, elles sont en augmentation.

Les principaux fournisseurs sont :

pour l'huile essentielle d'orange douce : le Brésil,  
pour l'huile essentielle de bergamote : l'Italie, la Suisse, la Côte d'Ivoire

pour l'huile essentielle de mandarine : l'Italie, l'Argentine, le Brésil.

pour l'huile essentielle de citron : le Canada, les États-Unis, la Côte d'Ivoire, l'Afrique du sud, l'Italie, l'Australie.

Les huiles essentielles d'agrumes seraient destinées à l'industrie des jus de fruits plutôt qu'à la parfumerie.

**TABLEAU 4 - Exportations espagnoles de conserves d'agrumes de 1973 à 1977**

(en tonnes)	1973	1974	1975	1976	1977
<b>Conserves de Satsumas</b>	<b>36.113</b>	<b>35.184</b>	<b>32.792</b>	<b>52.131</b>	<b>62.885</b>
dont :					
Allemagne fédérale	9.520	8.224	8.255	17.199	17.005
Danemark	203	161	159	102	163
France	-	-	68	12	91
Irlande	348	318	223	451	547
Pays Bas	1.844	1.698	911	1.863	2.863
Royaume Uni	21.850	22.048	20.871	29.973	38.882
UEBL	352	638	387	655	1.014
Norvège	99	115	100	71	67
Suède	526	657	696	616	934
Suisse	458	475	403	428	514
Etats-Unis	77	172	304	348	520
<b>Conserves d'orange</b>	<b>760</b>	<b>997</b>	<b>807</b>	<b>1.193</b>	<b>1.354</b>
dont :					
Allemagne fédérale	249	306	128	246	434
France	-	-	2	228	92
Pays Bas	92	-	49	-	181
Royaume Uni	138	221	236	76	-
UEBL	138	163	100	163	220
États-Unis	3	-	137	178	105
Japon	-	-	23	64	218
<b>Segments de pomélos</b>			<b>75</b>	<b>24</b>	<b>12</b>
dont :					
UEBL			3	23	3
Italie				1	1
États-Unis			71	-	-

Sources : Statistiques douanières espagnoles.

TABLEAU 5 - Commerce espagnol des huiles essentielles d'agrumes en 1975, 1976 et 1977 (en kg).

	Exportations			Importations		
	1975	1976	1977	1975	1976	1977
<b>Huiles essentielles non déterminées</b>						
<b>Oranges douces</b>	<b>96.000</b>	<b>101.000</b>	<b>68.000</b>	<b>167.000</b>	<b>515.000</b>	<b>516.000</b>
Allemagne fédérale	49.000	39.000	33.000	181	-	2.000
Danemark	5.000	4.000	6.000	-	-	-
France	7.000	6.000	2.000	451	5.000	2.000
Italie	-	-	-	1.000	1.000	1.000
Royaume Uni	4.000	17.000	5.000	-	-	-
Portugal	2.000	3.000	1.000	-	-	-
Suède	3.000	3.000	3.000	-	-	-
Suisse	-	11.000	5.000	21	-	-
Brésil	-	-	-	119.000	424.000	488.000
Colombie	1.000	1.000	430	-	-	-
États-Unis	85	27	-	30.000	76.000	13.000
Vénézuéla	1.200	4.000	3.000	-	-	-
Afrique du sud	690	450	810	8.000	-	-
Japon	3.000	7.000	4.000	-	-	-
Israël	-	-	-	7.000	7.000	7.000
<b>Oranges amères</b>	<b>5.000</b>	<b>6.000</b>	<b>15.000</b>	<b>16.000</b>	<b>5.710</b>	<b>402</b>
Allemagne fédérale	600	-	540	-	-	19
France	916	295	2.000	31	1.000	135
Royaume Uni	1.000	1.000	960	-	-	-
Italie	-	-	-	408	54	22
Guatemala	200	95	75	-	-	-
Vénézuéla	200	90	6.000	-	-	-
Brésil	-	-	-	8.000	-	-
États-Unis	75	60	80	7.000	249	45
Haïti	-	-	-	-	4.000	-
Japon	1.000	1.000	620	-	-	-
Portugal	-	270	1.000	-	-	-
Colombie	-	1.000	1.000	-	-	-
<b>Bergamote</b>	<b>2.480</b>	<b>837</b>	<b>297</b>	<b>16.000</b>	<b>27.000</b>	<b>57.000</b>
Allemagne fédérale	-	-	-	638	702	625
France	-	-	-	1.000	3.000	2.000
Italie	-	-	-	3.000	9.000	38.000
Suisse	-	-	-	6.000	6.000	9.000
Côte d'Ivoire	-	-	-	4.000	7.000	6.000
Bulgarie	2.000	-	-	-	-	-
Brésil	50	350	50	-	-	-
Colombie	30	65	47	-	-	-
Mexique	300	50	50	-	-	-
Pérou	100	20	50	-	-	-
<b>Mandarine</b>	<b>2.024</b>	<b>1.739</b>	<b>5.000</b>	<b>4.051</b>	<b>4.000</b>	<b>8.000</b>
Allemagne fédérale	550	400	487	-	75	35
France	533	330	1.000	51	-	100
Italie	50	180	15	2.000	1.000	2.000
Royaume Uni	-	-	1.000	-	-	146
Argentine	-	-	-	2.000	1.000	2.000
Brésil	-	-	-	-	1.000	2.000
Colombie	-	250	250	-	-	-
États-Unis	15	65	70	-	41	145
Israël	-	426	750	-	-	-



	Exportations			Importations		
	1975	1976	1977	1975	1976	1977
<b>Citrons</b>	<b>7.000</b>	<b>8.000</b>	<b>10.000</b>	<b>60.000</b>	<b>93.000</b>	<b>106.000</b>
Allemagne fédérale		600	1.000	3.000	4.000	5.000
France	1.000	428	914	2.000	5.000	4.000
Italie			100	11.000	12.000	8.000
Pays-Bas		200		240	15	102
Royaume Uni		970	1.000	983	276	2.000
Portugal	283	623	492			
Suède	100	200	315			
Suisse	1.000	175	50	20		
Brésil	180			8.000	7.000	455
Canada				9.000	17.000	15.000
Colombie	1.000	2.000	3.000			
États-Unis			50	8.000	12.000	15.000
Vénézuéla	255	1.000	245			
Afrique du sud	875	420	720			12.000
Côte d'Ivoire				12.000	13.000	15.000
Emirats Arabes					2.000	
Israël					1.000	2.000
Japon	538	300	240	600		
Philippines				1.000		2.000
Australie						6.000

*Structure du commerce des agrumes transformés.*

Les conserveurs achètent leurs agrumes aux cultivateurs sur la base de contrats essentiellement verbaux. Ils s'approvisionnent également sur les marchés libres. De plus, ils rachètent à bas prix les écarts de triage de l'exportation et du marché intérieur.

Pour la fabrication du jus d'orange, les industries peuvent bénéficier de subventions leur permettant d'acheter les variétés d'oranges fraîches peu cotées sur les marchés intérieurs.

Dans l'ensemble, la conserverie espagnole est caractérisée par un grand nombre de petites entreprises, mais, depuis quelques années, celles-ci tendraient à s'agrandir.

Sur le **marché intérieur**, le circuit de commercialisation s'ordonne comme suit :

- Le conserveur a recours soit :
  - à un représentant
  - à un vendeur
  - à un commissionnaire

qui visite le grossiste, lequel passe par un semi-grossiste chez qui s'adresse le détaillant. Le conserveur peut également traiter directement avec le détaillant.

Sur les **marchés extérieurs**, le conserveur et le destinataire sont en relation directe, ou bien le conserveur utilise les services d'agents de vente, au plan national, ou à l'étranger, qui traitent avec l'importateur, lequel se charge de la distribution.

Le contrôle de la qualité des conserves à l'exportation est

assuré par la SOIVRE, qui dépend du Ministère du Commerce.

**LES FRUITS TROPICAUX EN ESPAGNE**

L'Espagne bénéficie, dans les régions de Motril et Malaga, d'un micro-climat subtropical, très favorable à la culture de certains fruits tropicaux.

De plus, les Canaries, situées au nord-ouest du Sahara viennent accroître les possibilités de culture de ces produits, bien que dans ces îles les producteurs s'orientent davantage vers les légumes.

Les fruits suivants, produits sur le territoire espagnol, sont étudiés ci-après :

- dattes
- bananes
- ananas
- avocats, mangues, etc.

**Dattes.**

La culture de ce fruit est cantonnée dans la région d'Alicante. La production serait de l'ordre de 15.000 tonnes et exclusivement réservée à la consommation intérieure.

Il est procédé à des importations, mais pour de faibles quantités comme il apparaît d'après les chiffres énumérés ci-dessous :

1977	1.750 tonnes	1975	1.445 tonnes
1976	1.461 tonnes	1974	2.422 tonnes

L'Algérie, l'Irak, la Tunisie et les États-Unis fournissent environ 94 p. 100 de ces tonnages.

#### Bananes.

Les plantations espagnoles de bananes sont situées aux Canaries.

Les surfaces plantées ont peu évolué depuis une dizaine d'années ; elles s'étendaient sur :

10.200 hectares en 1965
11.000 hectares en 1970
12.500 hectares en 1976

La production est, elle aussi relativement stationnaire.

1965	340.000 tonnes
1970	330.000 tonnes
1976	337.000 tonnes

Les producteurs canariens sont affrontés à des problèmes d'irrigation et de main-d'oeuvre.

Les importations de bananes ont été en constante diminution depuis 1970, puisqu'elles sont passées de 38.325 tonnes à cette époque à 2.853 tonnes en 1977.

La France et le Royaume Uni qui absorbaient en 1970 plus de 50 p. 100 du tonnage exporté ont, depuis 1976, complètement disparu de la liste des pays récepteurs. L'Allemagne fédérale reçoit encore de petites quantités (841 tonnes en 1977).

De variété 'Petite Naine', la banane des Canaries n'a pas les caractéristiques auxquelles sont maintenant accoutumés les consommateurs européens auxquels sont proposées les variétés 'Poyo', 'Valérie' et 'Grande Naine' presque exclusivement.

En outre, la consommation intérieure espagnole s'est accrue, encore qu'un certain tassement ait été enregistré ces dernières années. Le niveau per capita est de l'ordre de 9 kg.

Le marché espagnol serait plus rémunérateur pour les producteurs canariens.

#### Ananas.

Il existe quelques plantations d'ananas aux Canaries, mais il ne semble pas que les producteurs espagnols s'intéressent beaucoup à ce fruit, tout au moins actuellement.

De petits tonnages ont cependant été exportés ces dernières années :

46 tonnes en 1976
8 tonnes en 1977
29 tonnes en 1978 (estimation)

En 1976 et 1977, l'UEBL, le Danemark et l'Irlande seuls recevaient des ananas frais, mais en 1978, les envois se sont étendus à toute la CEE (Italie exceptée), l'UEBL demeurant le principal récepteur.

Les importations, bien qu'en progression, ne sont pas très élevées comme le montrent les chiffres ci-dessous :

1973	3.234 tonnes
1974	6.061 tonnes
1975	6.922 tonnes
1976	6.029 tonnes
1977	7.218 tonnes

La Côte d'Ivoire assure la quasi-totalité de l'approvisionnement. Le Cameroun est apparu sur le marché espagnol en 1974 et a livré 107 tonnes en 1977. Pour cette dernière année, on notait également des envois du Brésil (112 tonnes) et du Mexique (28 tonnes).

L'Espagne importe des conserves d'ananas. Entre 1973 et 1977, les tonnages ont augmenté de 57 p. 100 :

1973	12.018 tonnes
1974	14.465 tonnes
1975	17.018 tonnes
1976	19.088 tonnes
1977	18.915 tonnes

Les principaux fournisseurs sont, par ordre décroissant d'importance : l'Afrique du sud (6.000 tonnes en 1977), les Philippines (4.668 tonnes en 1977), la Thaïlande (3.327 tonnes en 1977), ce dernier pays n'est apparu sur le marché espagnol que depuis 1975. En revanche, le Mexique, qui livrait 5.250 tonnes en 1973 est tombé à 2.039 tonnes en 1977. La Côte d'Ivoire a fait quelques expéditions : 730 tonnes en 1975, 355 tonnes en 1976 et 665 tonnes en 1977.

#### Avocats et autres fruits tropicaux.

Contrairement à l'ananas, il apparaît que l'avocat suscite l'intérêt des producteurs. Depuis quelques années, il a été procédé à des plantations :

- d'une part, en Espagne même, dans les régions de Motril, Almunecar, Salubrena, Velez, Malaga
- d'autre part aux Canaries
- enfin aux Baléares.

Des essais dans la région de Valence n'ont pas donné de bons résultats (mauvaise fructification).

La production se situerait entre 1.000 et 1.500 tonnes par an.

Pratiquement insignifiantes en 1973 (2 tonnes), les exportations ont fait en cinq ans un bon spectaculaire, puisqu'elles sont passées à 88 tonnes en 1976 et 203 tonnes en 1977.

En 1978, elles devraient approcher 810 tonnes et l'Espagne participerait ainsi pour plus de 2 p. 100 dans l'approvisionnement de la CEE.

Les principaux récepteurs sont la France et le Royaume Uni. Ce dernier pays s'approvisionne surtout aux Canaries.

Les livraisons s'étendent sur une grande partie de l'année, avec des interruptions pendant les mois d'été. Les volumes

les plus importants sont expédiés d'octobre à décembre d'une part et en janvier-février d'autre part.

D'autres fruits tropicaux sont cultivés dans les mêmes régions, citons :

- les **mangues** : d'implantation récente, ce fruit donne cependant lieu à quelques exportations. Elles s'élèveraient à 1 tonne environ en 1978 et seraient destinées à l'Allemagne fédérale, à l'Irlande et au Danemark.
- les **goyaves** : la production serait de 300 à 400 tonnes annuelles,
- les **anones** : quelques expéditions seraient faites sur la France
- les **chérimoles** : localisées dans la province de Grenade, les surfaces plantées de chérimoles sont en voie d'expansion. La production s'élèverait à 13/14.000 tonnes.

### CONCLUSION

L'Espagne a connu ces dernières années un développe-

ment économique important, dans lequel l'agriculture a joué un rôle fondamental.

Dans le secteur des agrumes, l'Espagne a su conquérir d'importants marchés. Des efforts seront peut-être encore nécessaires au niveau de l'organisation des structures commerciales d'exportation. De plus, la crise économique mondiale n'a pas été sans répercussion sur les coûts de production et de transport.

Pour ce qui est des autres fruits tropicaux, les surfaces propres à ces cultures en Espagne sont relativement peu étendues, ce qui freinera forcément leur expansion ; mais il est néanmoins vraisemblable que les tonnages mis en marché dans les années à venir augmenteront quelque peu.

#### Sources :

*Bulletin des Communautés européennes*

*Document CTIFL : « L'Espagne - grands traits de l'Economie Fruitière et Légumière »*

*Document CFCE : « Le marché des fruits et légumes frais et transformés en Espagne »*

*Organismes professionnels.*





**E. E. AZOULAY & C<sup>o</sup>**

*tous les fruits  
exotiques*

2, rue des Tropiques  
CIDEX E-108 94538 RUNGIS  
tél. 687 2434 télex 27079